



ARRÊTÉ	N°	202202	0017	ST
--------	----	--------	------	----

**Interdiction de stationner et restriction de circulation  
Le jeudi 17 février 2022  
Rue Pablo Picasso**

Département de l'Eure  
Commune de Saint-Marcel  
55 Route de Chambray  
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la route,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

**Vu** la loi n° 82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la demande de la société DEMCUBE 26 bis Chemin du Rouillard – 78480 VERNEUIL SUR SEINE concernant un emménagement au 2 Rue Pablo Picasso,

**Considérant** la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** Le stationnement sera strictement interdit **le jeudi 17 février 2022** aux abords du domicile situé 2 Rue Pablo Picasso. Le stationnement du camion de 19 tonnes se fera sur le trottoir avec empiètement sur demi-chaussée sans entraver la circulation des véhicules.

**Article 2 :** La vitesse sur cette voie sera limitée à 30 Km/h pendant toute la durée de l'emménagement.

**Article 3 :** La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire seront réalisés par la société de déménagement.

**Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 15 février 2022

Le Maire  
  
Hervé PODRAZA